

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DES FINANCES



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DES FINANCES

## NOTE

Sauf indication contraire, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion présente les résultats pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et repose sur les données disponibles au 30 juin 2024. Les données des années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 sont celles présentées dans le rapport annuel de gestion de ces années respectives.

Les résultats relatifs aux indicateurs 6 et 7 sont préliminaires. Les résultats réels seront connus lors de la publication des *Comptes publics 2023-2024*.

Rapport annuel de gestion 2023-2024 – Ministère des Finances

Dépôt légal – Septembre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| TABLE DES MATIÈRES .....                                                                                                                                                      | III |
| MESSAGE DU MINISTRE .....                                                                                                                                                     | V   |
| MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE .....                                                                                                                                             | VII |
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES .....                                                                                                                          | IX  |
| RAPPORT DE VALIDATION .....                                                                                                                                                   | X   |
| 1. L'ORGANISATION .....                                                                                                                                                       | 1   |
| 1.1 L'organisation en bref .....                                                                                                                                              | 1   |
| 1.2 Faits saillants 2023-2024 .....                                                                                                                                           | 3   |
| 2. LES RÉSULTATS .....                                                                                                                                                        | 5   |
| 2.1 Plan stratégique .....                                                                                                                                                    | 5   |
| 2.2 Déclaration de services aux citoyens .....                                                                                                                                | 19  |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES .....                                                                                                                                             | 25  |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines .....                                                                                                                                 | 25  |
| 3.2 Utilisation des ressources financières .....                                                                                                                              | 28  |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles .....                                                                                                                        | 34  |
| 4. AUTRES EXIGENCES .....                                                                                                                                                     | 38  |
| 4.1 Gestion des effectifs .....                                                                                                                                               | 38  |
| 4.2 Développement durable .....                                                                                                                                               | 39  |
| 4.3 Occupation et vitalité des territoires .....                                                                                                                              | 41  |
| 4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics .....                                                                                                   | 44  |
| 4.5 Accès à l'égalité en emploi .....                                                                                                                                         | 44  |
| 4.6 Allègement réglementaire et administratif .....                                                                                                                           | 48  |
| 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels .....                                                                                                     | 49  |
| 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à<br>l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration ..... | 51  |
| 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes .....                                                                                                                              | 53  |
| 4.10 Politique de financement des services publics .....                                                                                                                      | 54  |



# MESSAGE DU MINISTRE

---

Madame Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec



Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Finances pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport, marquant la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2027, met en lumière les résultats obtenus par le Ministère dans le cadre de ses engagements visant à bâtir un Québec plus prospère. L'année 2023-2024 a été marquée par de nombreux défis, et le Ministère a su maintenir une gestion saine des finances publiques tout en donnant la priorité aux services destinés à la population.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au personnel du Ministère pour son dévouement et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission auprès du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Eric Girard  
Québec, septembre 2024



# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

---

Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances



Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Finances.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements inscrits dans son Plan stratégique 2023-2027, son Plan annuel de gestion des dépenses 2023-2024 et son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources.

Chaque action présentée dans ce rapport a contribué à la mission du Ministère, qui est de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Je tiens à remercier le personnel du Ministère pour sa collaboration et son travail rigoureux, qui sont essentiels à la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink that reads "Julie Gingras".

Julie Gingras  
Québec, septembre 2024



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

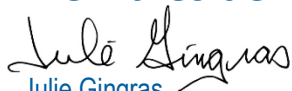
L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité de la sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

À notre avis, le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Finances :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

Nous déclarons que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Finances ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

## Membres de la direction

  
Julie Gingras  
Sous-ministre

### Bertrand Cayouette

Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État

### Frédéric Chartrand

Sous-ministre adjoint à l'économique, aux revenus autonomes et aux opérations budgétaires

### Marc Grandisson

Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones

### Martin Guérard

Sous-ministre adjoint aux relations fédérales-provinciales et aux politiques financières

### Katlyn Langlais

Sous-ministre adjointe à la politique budgétaire

### Lucie Pageau

Sous-ministre adjointe et contrôlease des finances

### Guillaume Pichard

Sous-ministre adjoint au financement, à la gestion de la dette et aux opérations bancaires et financières

### Carl Poulin

Sous-ministre adjoint aux politiques aux particuliers et aux impacts climatiques

### Veerle Braeken

Sous-ministre adjointe par intérim aux politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif

### Louis-Pierre Légaré

Sous-ministre adjoint par intérim au Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

### David St-Martin

Directeur général de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat

### Jean-François Lord

Directeur des affaires juridiques

### Danielle-Josée Pelletier

Directrice des communications

Québec, septembre 2024

# RAPPORT DE VALIDATION

---

Madame Julie Gingras  
Sous-ministre des Finances

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère des Finances, dont l'exercice s'est terminé le 31 mars 2024.

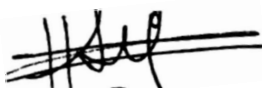
La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* incombe à la direction du ministère des Finances. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,  
des enquêtes et de l'évaluation de programme,



Salvator Habarugira, CPA  
Québec, septembre 2024

# 1. L'ORGANISATION

---

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Il est également responsable d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Le Ministère veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

### Vision

Le Ministère a pour vision d'être une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

### Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en mettant l'accent sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme de ses équipes, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

## Contexte dans lequel évolue le Ministère

La conjoncture économique actuelle exerce une grande influence sur les opérations ministérielles et entraîne des conséquences sur les perspectives budgétaires du gouvernement. Par conséquent, des choix responsables s'imposent. L'objectif de retour à l'équilibre budgétaire est maintenu et sera atteint, au plus tard, en 2029-2030.

La gestion saine des finances publiques est réalisée simultanément au financement adéquat des missions de l'État. Le gouvernement priorise le financement des services en santé et en éducation. Il renforce son soutien aux Québécois et aux collectivités et agit pour assurer l'essor de l'économie en misant sur les secteurs stratégiques et sur la vitalité des régions.

Le Ministère est reconnu auprès de sa clientèle, de ses collaborateurs et de ses partenaires externes pour son professionnalisme, sa rigueur ainsi que la qualité de ses conseils. Il entend miser sur cette expertise reconnue pour réaliser la vision qu'il s'est donnée.

## Chiffres clés

| Chiffres clés | Description                                                                                                |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 597           | Nombre d'employés réguliers ou occasionnels au 31 mars 2024                                                |
| 149 M\$       | Dépenses du Ministère en 2023-2024 <sup>(1)</sup>                                                          |
| 146,8 G\$     | Prévision des revenus contenue dans le budget du Québec 2024-2025 pour l'année 2023-2024                   |
| 141,3 G\$     | Prévision des dépenses de portefeuilles contenue dans le budget du Québec 2024-2025 pour l'année 2023-2024 |
| 634 G\$       | Valeur des paiements effectués en 2023-2024                                                                |
| 254 G\$       | Valeur des virements électroniques faits et des chèques émis au 31 mars 2024                               |
| 193 516       | Nombre de clients d'Épargne Placements Québec au 31 mars 2024                                              |
| 344           | Nombre d'entités gouvernementales consolidées dans les états financiers du gouvernement en 2023-2024       |
| 1,2 million   | Nombre de fournisseurs dans le système comptable du gouvernement en 2023-2024                              |

(1) Les dépenses excluent le service de la dette.

## 1.2 Faits saillants 2023-2024

### Quelques publications sur le site Web du Ministère

- Un budget centré sur la santé et l'éducation, le 12 mars 2024
- *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, le 7 novembre 2023
- Les comptes publics en bref pour l'année financière 2022-2023
- Les trois premiers rapports trimestriels sur la situation financière du Québec
- *Le Plan stratégique 2023-2027*, le 3 juin 2023
- *Le Plan d'action de développement durable 2023-2028*, le 6 décembre 2023



### Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2023

Prix remporté par le ministère des Finances du Québec et ses partenaires, pour leur collaboration scientifique dans la création d'outils de modélisation en matière de lutte contre les changements climatiques



### Obligations vertes

Le 8 juin 2023, neuvième émission d'obligations vertes réalisée par le Québec, d'un montant de 600 millions de dollars canadiens



### Des outils interactifs pour la population

- Calculateurs et statistiques en ligne (statistiques fiscales des particuliers et dépenses fiscales) consultés par près de 391 000 utilisateurs
- Calculateur sur le coût de garde quotidien consulté à lui seul par près de 143 000 utilisateurs



### Formations du Contrôleur des finances

- Déploiement de la plateforme d'apprentissage en ligne Brio et publication de 2 formations asynchrones
- 14 séances de formation offertes virtuellement à un total de 1 537 personnes
- 4 ateliers d'échanges « Rendez-vous CF » sur le système comptable du gouvernement, comportant en moyenne 137 participants



**104 organisations rencontrées et 297 mémoires reçus dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025**



### **Amélioration de la gouvernance des sociétés d'État**

Le 31 mai 2023, adoption de la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État



### **Adoption de nouvelles cibles de réduction de la dette**



Pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, le gouvernement vise à ce que la dette nette n'excède pas, respectivement, 33 % et 30 % du produit intérieur brut du Québec.

### **Comptes publics**

Poursuite des travaux, en collaboration avec les ministères et organismes, visant à devancer la publication des *Comptes publics 2025-2026* en juillet 2026



**En 2023-2024, 20 nouveaux projets appuyés par le congé fiscal pour grands projets d'investissement**



### **Épargne Placements Québec**

Lancement du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)



### **Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec**



- Soutien offert à 77 organismes desservant les communautés
- 12,4 millions de dollars engagés

## 2. LES RÉSULTATS

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son Plan stratégique 2023-2027, déposé à l'Assemblée nationale le 7 juin 2023. Celui-ci s'articule autour de trois enjeux : le potentiel économique du Québec, la saine gestion des finances publiques et la performance du Ministère.

Le présent rapport fournit aussi les résultats en matière de développement durable basés sur le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère, élaboré à la suite de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Le rapport présente également les résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens et ayant trait aux autres exigences découlant de lois, de politiques et de divers documents gouvernementaux.

### 2.1 Plan stratégique

#### Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

##### ENJEU 1 : Potentiel économique du Québec

###### Orientation 1 : Augmenter la richesse collective

| Objectifs                                            | Indicateurs                                                                                                  | Cibles 2023-2024   | Résultats 2023-2024                               | Pages |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------|-------|
| Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement | Écart du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement par rapport à la moyenne canadienne | Entre 20 % et 40 % | 44 % sous la moyenne canadienne<br>Cible atteinte | 7     |
|                                                      | Nombre de nouveaux emplois admissibles dans les centres financiers internationaux                            | 75                 | 187<br>Cible atteinte                             | 8     |
| Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario           | Écart de PIB réel par habitant par rapport à l'Ontario                                                       | ≤ 13,0 %           | Écart de 13,3 %<br>Cible non atteinte             | 9     |

###### Orientation 2 : Contribuer à l'équilibre du marché du travail

| Objectif                                        | Indicateur                                       | Cible 2023-2024 | Résultat 2023-2024       | Page |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------|--------------------------|------|
| Favoriser la participation au marché du travail | Taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans | ≥ 37,5 %        | 40,5 %<br>Cible atteinte | 10   |

### Orientation 3 : Contribuer à la pleine participation des communautés

| Objectif                                                                                                          | Indicateur                                                                                                                    | Cible 2023-2024 | Résultat 2023-2024     | Page |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|------|
| Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise | Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise | 5 %             | 70 %<br>Cible atteinte | 11   |

### Enjeu 2 : Saine gestion des finances publiques

#### Orientation 4 : Assurer une saine gestion des finances publiques dans le respect des priorités gouvernementales

| Objectifs                                                     | Indicateurs                                                                                                               | Cibles 2023-2024                 | Résultats 2023-2024                                       | Pages |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------|
| Réduire le poids de la dette                                  | Ratio de la dette nette au PIB                                                                                            | ≤ 37,7 %                         | 38,8 %<br>Cible non atteinte                              | 12    |
| Atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028              | Solde budgétaire                                                                                                          | ≤ -4,0 G\$                       | -7,5 G\$<br>Cible non atteinte                            | 13    |
| Maintenir une cote de crédit élevée                           | Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit de catégorie AA ou supérieure                      | 100 %                            | 100 %<br>Cible atteinte                                   | 14    |
| Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts | Écart comparable du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario | Entre -5 et 5 points centésimaux | Écart favorable de 0,4 point centésimal<br>Cible atteinte | 15    |

### Enjeu 3 : Performance du Ministère

#### Orientation 5 : Maintenir l'expertise reconnue du Ministère

| Objectif                              | Indicateur                        | Cible 2023-2024 | Résultat 2023-2024     | Page |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------------|------|
| Offrir un milieu de travail stimulant | Taux de mobilisation des employés | 77 %            | 86 %<br>Cible atteinte | 16   |

#### Orientation 6 : Renforcer les relations avec la clientèle et les partenaires

| Objectifs                                     | Indicateurs                                                                                                                                     | Cibles 2023-2024 | Résultats 2023-2024         | Pages |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------|-------|
| Renforcer la collaboration interministérielle | Nombre de formations asynchrones offertes aux partenaires gouvernementaux en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers | 2                | 2<br>Cible atteinte         | 17    |
| Renforcer la collaboration avec la clientèle  | Taux d'utilisation des services en ligne d'Épargne Placements Québec pour l'achat de produits d'épargne                                         | 60 %             | 80 %<br>Cible atteinte      | 18    |
|                                               | Taux d'adhésion à la prestation électronique de services pour les centres financiers internationaux                                             | 15 %             | s. o.<br>Cible non atteinte | 18    |

# Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Augmenter la richesse collective

### Objectif 1.1 : Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement

**Contexte lié à l'objectif :** Une méthode reconnue pour mesurer et comparer le poids de la fiscalité sur les nouveaux investissements des entreprises consiste à calculer le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement. Le Ministère se donne comme but de maintenir un écart favorable du TEMI entre 20 % et 40 % par rapport à la moyenne canadienne, ce qui permettra au Québec de demeurer compétitif en matière d'incitatifs à l'investissement, et ce, même si l'on observait une amélioration du régime fiscal dans les autres provinces.

### Indicateur 1 : Écart du TEMI sur l'investissement par rapport à la moyenne canadienne

(mesure de départ : entre 35 % et 44 % depuis 2019)

|                  | 2023-2024                                             | 2024-2025          | 2025-2026          | 2026-2027          |
|------------------|-------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Cibles</b>    | Entre 20 % et 40 %                                    | Entre 20 % et 40 % | Entre 20 % et 40 % | Entre 20 % et 40 % |
| <b>Résultats</b> | 44 % sous la moyenne canadienne<br><br>Cible atteinte |                    |                    |                    |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. À cet effet, diverses mesures ont été instaurées au cours des dernières années au Québec, notamment :

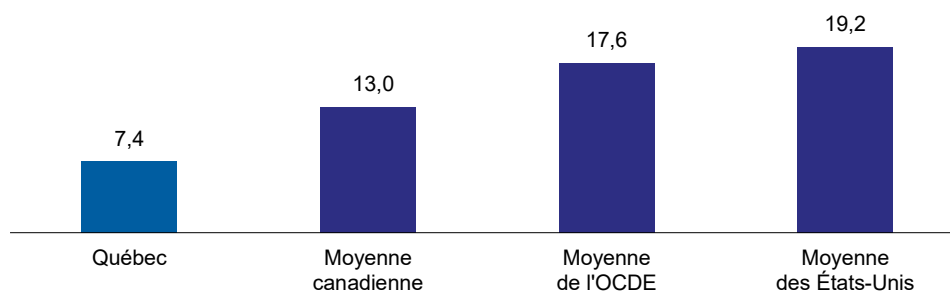
- la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI);
- la réduction du taux d'imposition des PME au même niveau que celui de l'Ontario;
- le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) renouvelé.

Selon les données disponibles en mars 2024, le Québec affichait pour 2023 un TEMI de 44 % sous la moyenne canadienne et qui se comparait avantageusement sur le plan international. En effet, le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établissait à 7,4 % en 2023, comparativement à :

- 13,0 % en moyenne au Canada;
- 17,6 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 19,2 % en moyenne aux États-Unis.

### Comparaison du TEMI du Québec et de certains territoires – 2023

(en pourcentage)



### Objectif 1.1 : Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère est responsable du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux (CFI). Cette mesure a comme objectif d'attirer les entreprises financières internationales à Montréal et de soutenir leur croissance. Au cours des prochaines années, le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de favoriser la croissance de ce secteur d'activité.

**Indicateur 2 : Nombre de nouveaux emplois admissibles dans les centres financiers internationaux**  
(mesures de départ : 1 724 emplois en 2021-2022, 1 862 emplois en 2022-2023)

|           | 2023-2024             | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 75                    | 75        | 75        | 75        |
| Résultats | 187<br>Cible atteinte |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible est atteinte. Le nombre total d'emplois admissibles en 2023-2024 est de 2 049, ce qui représente une augmentation de 187 par rapport à 2022-2023. Ce résultat s'explique par la réalisation de projets d'expansion de sociétés exploitant un CFI.

## Objectif 1.2 : Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario

**Contexte lié à l'objectif :** En 2022, le PIB réel par habitant au Québec affichait un écart de 12,9 % par rapport à l'Ontario. Il est souhaité que d'ici 2026-2027, cet écart soit ramené à moins de 10,0 %, soit une réduction d'au moins 2,9 points de pourcentage par rapport à l'écart observé en 2022.

### Indicateur 3 : Écart de PIB réel par habitant par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : écart de 12,9 % en 2022)

|                  | 2023-2024                             | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | ≤ 13,0 %                              | ≤ 12,0 %  | ≤ 11,0 %  | ≤ 10,0 %  |
| <b>Résultats</b> | Écart de 13,3 %<br>Cible non atteinte |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Sur la base des données disponibles le 27 juin 2024, l'écart de PIB réel par habitant entre le Québec et l'Ontario était de 12,9 % en 2022.

D'après ces données, le PIB réel par habitant au Québec est passé de 53 172 \$ en 2022 à 52 039 \$ en 2023. De son côté, le PIB réel par habitant en Ontario est passé de 60 028 \$ à 58 957 \$.

Ainsi, l'écart de 6 917 \$ enregistré entre les deux provinces en 2023 représente 13,3 % du PIB réel par habitant du Québec. Il s'agit d'une augmentation de 0,4 point de pourcentage par rapport à la mesure de départ.

La cible de 13,0 % pour 2023-2024 n'a donc pas été atteinte. Toutefois, l'activité économique au Québec en 2023 a été freinée par des facteurs temporaires tels que les importants feux de forêt, le faible niveau d'eau dans les bassins d'Hydro-Québec et les grèves dans les secteurs public et parapublic.

## Orientation 2 : Contribuer à l'équilibre du marché du travail

### Objectif 2.1 : Favoriser la participation au marché du travail

**Contexte lié à l'objectif :** Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec étant déjà parmi les plus élevés au Canada, le Ministère souhaite mettre en place des initiatives pour contribuer à l'équilibre du marché du travail.

#### Indicateur 4 : Taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans

(mesure de départ : 37,0 % en 2022)

|           | 2023-2024                | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | ≥ 37,5 %                 | ≥ 38,0 %  | ≥ 38,5 %  | ≥ 39,0 %  |
| Résultats | 40,5 %<br>Cible atteinte |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 69 ans au Québec s'est élevé à 37,0 % en 2022.

En 2023, le taux d'emploi de cette tranche de la population a augmenté de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2022, passant à 40,5 %.

La cible de 37,5 % ou plus pour 2023-2024 a donc été atteinte.

## Orientation 3 : Contribuer à la pleine participation des communautés

### Objectif 3.1 : Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise

**Contexte lié à l'objectif :** Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) occupe un rôle de facilitateur dans les relations entre le gouvernement et les communautés d'expression anglaise partout au Québec. Il contribue à répondre aux besoins et aux préoccupations de ces communautés, par l'entremise du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec, en soutenant de nombreux organismes.

Dans cette optique, il importe d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre par tous les organismes subventionnés dans le cadre du programme. Différents services d'aide sont créés et déployés par les bénéficiaires, dans le respect des engagements pris dans les conventions de subvention.

### Indicateur 5 : Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

(mesure de départ : 89 services en 2022-2023)

|           | 2023-2024              | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 5 %                    | 5 %       | 10 %      | 10 %      |
| Résultats | 70 %<br>Cible atteinte |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le SRQEA a élargi la collecte d'information relative aux services offerts aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise. Auparavant, l'analyse portait uniquement sur les bénéficiaires de l'initiative Renforcer la capacité communautaire régionale. Désormais, cette collecte couvre tous les bénéficiaires du programme et des autres mesures du SRQEA, soit 77 organismes financés par le biais de 73 conventions de subvention.

L'analyse des services offerts par tous les bénéficiaires permet de circonscrire adéquatement les retombées des activités soutenues par le SRQEA. D'après cette analyse, les organismes financés ont offert 151 services aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise. Le taux d'augmentation par rapport à 2022-2023 est de 70 %.

## Enjeu 2 : Saine gestion des finances publiques

Orientation 4 : Assurer une saine gestion des finances publiques dans le respect des priorités gouvernementales

### Objectif 4.1 : Réduire le poids de la dette

**Contexte lié à l'objectif :** La réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement. En plus de favoriser une meilleure équité intergénérationnelle, elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, modifiée le 7 décembre 2023, prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra, respectivement, excéder 35,5 % et 32,5 % du PIB. Ces ratios correspondent à la limite maximale des cibles respectives de 33 % et de 30 % du PIB qui ont été annoncées par le gouvernement dans le discours sur le budget du 12 mars 2024.

### Indicateur 6 : Ratio de la dette nette au PIB

(mesure de départ : 37,4 % en 2022-2023)

|           | 2023-2024                    | 2024-2025          | 2025-2026          | 2026-2027          |
|-----------|------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Cibles    | ≤ 37,7 %                     | ≤ année précédente | ≤ année précédente | ≤ année précédente |
| Résultats | 38,8 %<br>Cible non atteinte |                    |                    |                    |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au 31 mars 2024, le ratio de la dette nette au PIB s'est établi à 38,8 %, soit 1,1 point de pourcentage de plus que la cible de 37,7 % du PIB prévue dans le Plan stratégique 2023-2027.

La cible pour 2023-2024 n'a pas été atteinte, en raison principalement de l'augmentation des investissements dans les infrastructures publiques et de déficits plus élevés que prévu.

## Objectif 4.2 : Atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028

**Contexte lié à l'objectif :** Malgré la volatilité économique des dernières années, le gouvernement a maintenu un financement adéquat des principales missions de l'État, générant ainsi des déficits. Le retour à l'équilibre budgétaire, après versements au Fonds des générations, est prévu pour 2027-2028.

### Indicateur 7 : Solde budgétaire

(mesure de départ : -5,0 G\$ en 2022-2023)

|           | 2023-2024                      | 2024-2025  | 2025-2026  | 2026-2027  |
|-----------|--------------------------------|------------|------------|------------|
| Cibles    | ≤ -4,0 G\$                     | ≤ -3,0 G\$ | ≤ -2,0 G\$ | ≤ -1,0 G\$ |
| Résultats | -7,5 G\$<br>Cible non atteinte |            |            |            |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Dans le budget 2023-2024, le ministère des Finances prévoyait un déficit budgétaire, après versements au Fonds des générations, de 4,0 milliards de dollars pour 2023-2024 et avait comme objectif de le réduire graduellement de 1 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

Sur la base des données préliminaires disponibles au 28 juin 2024, le déficit budgétaire devrait atteindre 7,5 milliards de dollars au 31 mars 2024.

Ce déficit supérieur à la cible s'explique principalement par :

- une diminution des revenus autonomes due à la stagnation de l'activité économique et à la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec;
- une hausse des dépenses due, entre autres, à l'investissement majeur dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, et à la hausse démographique plus forte qu'attendu.

Le solde budgétaire réel ne sera connu qu'au moment de la publication des comptes publics à l'automne 2024.

### Objectif 4.3 : Maintenir une cote de crédit élevée

**Contexte lié à l'objectif :** Une cote de crédit aide à mesurer la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance. Une cote de crédit élevée reflète une saine gestion des finances publiques. Elle se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

**Indicateur 8 : Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit de catégorie AA ou supérieure**

(mesure de départ : 100 % en 2022-2023)

|           | 2023-2024               | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 100 %                   | 100 %     | 100 %     | 100 %     |
| Résultats | 100 %<br>Cible atteinte |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les quatre principales agences (Moody's, S&P, Fitch et DBRS) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie AA.

L'ensemble des agences qui notent le Québec ont confirmé sa cote de crédit avec perspective stable en 2023 et en 2024.

Objectif 4.4 : Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts

**Contexte lié à l'objectif :** Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible en appliquant une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances. Le Ministère entend poursuivre sa saine gestion des finances publiques afin de maintenir un écart comparable avec l'Ontario.

**Indicateur 9 : Écart comparable du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario (taux Ontario – taux Québec)**  
(mesure de départ : 2,5 points centésimaux en 2022-2023)

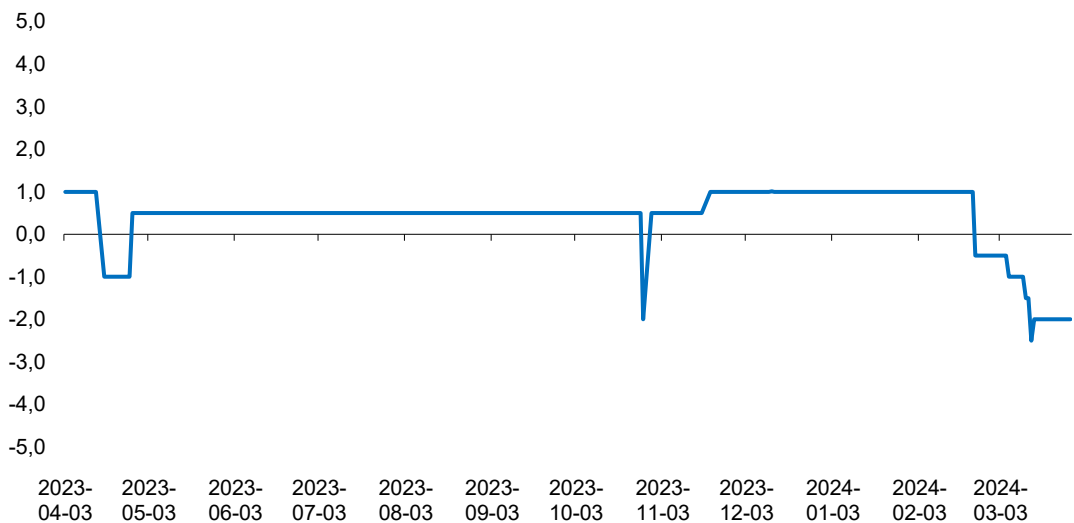
|           | 2023-2024                                                     | 2024-2025                        | 2025-2026                        | 2026-2027                        |
|-----------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Cibles    | Entre -5 et 5 points centésimaux                              | Entre -5 et 5 points centésimaux | Entre -5 et 5 points centésimaux | Entre -5 et 5 points centésimaux |
| Résultats | Écart favorable de 0,4 point centésimal<br><br>Cible atteinte |                                  |                                  |                                  |

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'évolution du coût relatif des emprunts contractés par le gouvernement reflète la gestion des finances publiques dans le respect de ses priorités.

Pour l'année financière 2023-2024, l'écart favorable du taux d'emprunt moyen sur les nouveaux emprunts de 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario est de 0,4 point centésimal.

Écart de rendement Québec-Ontario sur les titres à long terme (10 ans)  
(en points centésimaux)



Source : PC-Bond.

## Enjeu 3 : Performance du Ministère

### Orientation 5 : Maintenir l'expertise reconnue du Ministère

#### Objectif 5.1 : Offrir un milieu de travail stimulant

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère souhaite favoriser la fidélisation de son personnel et être considéré comme un employeur de choix, par le maintien d'un environnement de travail stimulant et enrichissant. À cet égard, il entend mesurer la mobilisation de ses employés.

#### Indicateur 10 : Taux de mobilisation des employés

(mesure de départ : non disponible)

|           | 2023-2024              | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 77 %                   | 78 %      | 79 %      | 80 %      |
| Résultats | 86 %<br>Cible atteinte |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un sondage mesurant l'expérience employé a été réalisé en décembre 2023 et en janvier 2024 auprès de tous les secteurs du Ministère. Les membres du personnel devaient indiquer s'ils étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « Globalement, je suis mobilisé dans mon travail. »

D'après les réponses obtenues, le taux de mobilisation des employés du Ministère s'établit à 86 %.

Plusieurs moyens ont été mis en place cette année afin d'augmenter et de mieux mesurer le taux de mobilisation des employés :

- programme ministériel de relève de gestion stratégique;
- outils et démarches pour réduire le stress relié à la charge de travail;
- offre d'activités et de moyens de développement en lien avec les compétences transversales ministérielles;
- révision du sondage ministériel pour mesurer l'expérience employé.

De plus, les services et activités organisationnels offerts en continu ayant un effet positif sur le taux de mobilisation se poursuivent.

# Orientation 6 : Renforcer les relations avec la clientèle et les partenaires

## Objectif 6.1 : Renforcer la collaboration interministérielle

**Contexte lié à l'objectif :** Afin de rendre ses formations plus accessibles, le Contrôleur des finances entend se doter d'une plateforme de diffusion qui offrira des formations asynchrones en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers.

**Indicateur 11 : Nombre de formations asynchrones offertes aux partenaires gouvernementaux en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers**

(mesure de départ : non disponible)

|           | 2023-2024           | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|-----------|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 2                   | 4         | 8         | 12        |
| Résultats | 2<br>Cible atteinte |           |           |           |

## Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La plateforme d'apprentissage BRIO a été déployée en mars 2024. Les deux formations mises en ligne sont *Cycle budgétaire et budget de dépenses* ainsi que *Mieux comprendre les comptes publics*.

## Objectif 6.2 : Renforcer la collaboration avec la clientèle

**Contexte lié à l'objectif :** Épargne Placements Québec (EPQ) poursuit son engagement dans le virage numérique de ses services. Ainsi, EPQ propose aux clients un environnement Web transactionnel sécuritaire et simple d'utilisation. L'augmentation de l'utilisation des services en ligne permettra aux clients de faire des transactions en tout temps selon leurs besoins.

### Indicateur 12 : Taux d'utilisation des services en ligne d'Épargne Placements Québec pour l'achat de produits d'épargne

(mesure de départ : non disponible)

|                  | 2023-2024              | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 60 %                   | 60 %      | 65 %      | 65 %      |
| <b>Résultats</b> | 80 %<br>Cible atteinte |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

EPQ encourage l'autonomie de ses clients en leur proposant des services en ligne simples, complets et accessibles, permettant d'acheter des produits d'épargne à tout moment et depuis n'importe quel appareil. L'augmentation de l'utilisation des services en ligne résulte de plusieurs efforts déployés au cours de l'année. Cela inclut la promotion des avantages de ces services dans les communications avec les clients d'EPQ, ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement réalisés par les agents du centre d'appels. De plus, EPQ a offert une promotion qui exigeait l'achat en ligne. La simplicité et la facilité d'utilisation des services en ligne d'EPQ en ont fait une option privilégiée pour la clientèle.

## Objectif 6.2 : Renforcer la collaboration avec la clientèle

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère entend mettre en production graduellement à compter de 2023 une nouvelle prestation électronique de services (PES), qui servira à la gestion du crédit d'impôt pour les CFI. En plus de contribuer à moderniser les services du Ministère, cette PES facilitera la présentation de l'information et son échange entre celui-ci et les sociétés utilisatrices.

### Indicateur 13 : Taux d'adhésion à la prestation électronique de services pour les centres financiers internationaux

(mesure de départ : 0 %)

|                  | 2023-2024                   | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|------------------|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 15 %                        | 50 %      | 85 %      | 90 %      |
| <b>Résultats</b> | s. o.<br>Cible non atteinte |           |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les essais d'acceptation ont permis de constater que certaines corrections devaient être apportées afin que le système réponde à l'ensemble des besoins d'affaires identifiés au préalable. Une analyse de risques a été effectuée par la Direction des solutions d'affaires, et des changements sont nécessaires. La prochaine fenêtre d'opportunité pour la mise en production de la PES est prévue en 2025.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

La qualité des services publics est fondamentale pour le ministère des Finances. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés, en tenant compte des particularités de chacun d'entre eux.

À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* fait état des résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens. Celle-ci présente l'ensemble des services offerts aux citoyens par le Ministère, dans les domaines suivants :

- Épargne Placements Québec;
- le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- les mesures fiscales liées au secteur financier;
- le Programme d'aide financière à l'investissement;
- le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec.

**Date d'entrée en vigueur :** septembre 2023.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Pour la période 2023-2024, 85 demandes ont été traitées dans les délais prescrits. Par ailleurs, les statistiques sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels du Ministère sont disponibles à la page 49 du présent rapport.

## Congé fiscal pour grands projets d'investissement

**Date d'entrée en vigueur :** 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pendant la période 2023-2024, le délai moyen pour le traitement des demandes relatives au congé fiscal pour grands projets d'investissement a été de 24 jours. Les 37 demandes ont été traitées à l'intérieur du délai cible de 30 jours.

Toujours en 2023-2024, le délai moyen pour la transmission d'un accusé de réception a été d'un jour. Tous les projets qui ont fait l'objet d'une demande de certificat initial ou d'attestation annuelle au cours de l'année ont reçu un accusé de réception à l'intérieur du délai de transmission cible de trois jours.

Aucune plainte n'a été reçue en 2023-2024.

### Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

| Engagements                                                                                                                              | Résultats<br>2022-2023  | Cibles<br>2023-2024               | Résultats<br>2023-2024  | Délai moyen<br>2023-2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours                                                                          | 100 %<br>Cible atteinte | Pour 100 %<br>des demandes        | 100 %<br>Cible atteinte | 1 jour                   |
| Traiter la demande de congé fiscal pour grands projets d'investissement dans un délai de 30 jours, après la réception du dossier complet | 100 %<br>Cible atteinte | Pour 100 %<br>des demandes        | 100 %<br>Cible atteinte | 24 jours                 |
| Effectuer un suivi dans un délai d'un jour lors de la réception d'une plainte                                                            | Aucune plainte          | Pour 100 %<br>des plaintes reçues | Aucune plainte          | Aucune plainte           |

# Épargne Placements Québec

La déclaration de services aux citoyens d'Épargne Placements Québec a été mise à jour le 3 avril 2023, conformément aux orientations gouvernementales. On y trouve des engagements sur la qualité des services et de nouveaux engagements sur les normes de service. La nouvelle déclaration de services aux citoyens peut être consultée sur le site Web d'[Épargne Placements Québec](#).

## Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

La déclaration de services aux citoyens 2023-2024 comprend des engagements portant sur la qualité des services. Voici en quoi consistent ces engagements :

- **La confidentialité des renseignements personnels** : Assurer la discrétion et la confidentialité des renseignements personnels du client pour une utilisation aux fins prévues.
- **Un service respectueux** : Être disponible pour aider le client et lui accorder une écoute attentive en lui donnant la possibilité de s'exprimer. Agir de façon courtoise, respectueuse et empathique.
- **Un service pressé** : Veiller à la diligence et à la rapidité du traitement des demandes et des transactions.
- **Des démarches simples pour l'obtention de services** : Veiller à simplifier les démarches en limitant le nombre d'étapes.
- **Un traitement équitable lors de la prestation de services** : Traiter la demande du client avec un grand souci d'équité et d'impartialité.
- **Un service fiable** : Offrir un service engagé et de manière irréprochable, complète et fiable.

Afin de mesurer la satisfaction des clients au regard de ces engagements, Épargne Placements Québec a réalisé un sondage en ligne du 8 au 15 novembre 2023 auprès de 1 512 clients. Le tableau suivant présente le pourcentage des répondants qui ont accordé une note de satisfaction d'au moins 8 sur 10 pour chaque engagement.

## Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

| Engagements          | Prestation                              | Éléments sondés                                                                                                  | Résultats 2022-2023 | Résultats 2023-2024 |
|----------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Service confidentiel | Prestation électronique et téléphonique | Utilisation confidentielle des renseignements personnels                                                         | 90 %                | 87 %                |
|                      |                                         | Utilisation des renseignements personnels uniquement aux fins auxquelles ils sont destinés                       |                     |                     |
| Service respectueux  | Prestation téléphonique                 | Écoute dont le personnel d'Épargne Placements Québec fait preuve                                                 | 86 %                | 85 %                |
|                      |                                         | Volonté du personnel d'Épargne Placements Québec d'aider le client dans ses démarches                            |                     |                     |
| Service pressé       | Prestation téléphonique                 | Rapidité du service rendu par le personnel d'Épargne Placements Québec                                           | 79 %                | 75 %                |
|                      | Prestation électronique                 | Délai de traitement des transactions                                                                             | 82 %                | 79 %                |
| Démarches faciles    | Prestation téléphonique                 | Simplicité des options offertes par la réponse vocale interactive (message enregistré d'accueil et d'aiguillage) | 64 %                | 73 %                |
|                      | Prestation électronique                 | Processus de connexion dans « Transactions en direct »                                                           | 70 %                | 77 %                |
|                      |                                         | Clarté des libellés utilisés pour les rubriques et les onglets dans « Transactions en direct »                   |                     |                     |
|                      |                                         | Organisation de l'information dans « Transactions en direct »                                                    |                     |                     |

| Engagements          | Prestation              | Éléments sondés                                                                                         | Résultats 2022-2023 | Résultats 2023-2024 |
|----------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                      |                         | Simplicité des opérations dans « Transactions en direct »                                               |                     |                     |
|                      |                         | Facilité d'utilisation des outils d'aide à la navigation dans « Transactions en direct »                |                     |                     |
| Traitement équitable | Prestation téléphonique | Traitement équitable des demandes des clients par le personnel d'Épargne Placements Québec              | 87 %                | 89 %                |
| Service fiable       | Prestation téléphonique | Exactitude des informations fournies par le personnel d'Épargne Placements Québec                       | 88 %                | 88 %                |
|                      |                         | Capacité du personnel d'Épargne Placements Québec de répondre aux besoins des clients                   |                     |                     |
|                      |                         | Clarté et simplicité du langage utilisé par le personnel d'Épargne Placements Québec                    |                     |                     |
|                      | Prestation électronique | Fiabilité des informations relatives au compte du client dans « Transactions en direct »                | 85 %                | 85 %                |
|                      |                         | Fréquence de mise à jour des informations relatives au compte du client dans « Transactions en direct » |                     |                     |
|                      |                         | Précision des informations relatives au compte du client dans « Transactions en direct »                |                     |                     |

Dans sa déclaration de services aux citoyens 2023-2024, Épargne Placements Québec s'engage à respecter des normes de service. Ses engagements à ce propos portent sur les sujets suivants :

- **Un site Web transactionnel** facile d'utilisation et accessible à partir de l'appareil du choix du client.
- **Des demandes de renseignements acheminées par le site Web** traitées dans les meilleurs délais selon un mode de fonctionnement rigoureux et cohérent.
- **Un centre de relations clients** ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Épargne Placements Québec s'engage à répondre promptement aux appels des clients et à résoudre entièrement leurs demandes lors du premier appel.

#### Site Web transactionnel

| Engagement                                                                                                                 | Résultat 2022-2023 | Cible 2023-2024                                           | Résultat 2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Offrir des services numériques complets, conviviaux, sécuritaires et disponibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7 <sup>(1)</sup> | —                  | Disponibilité de « Transactions en direct » 99 % du temps | 99 %               |

(1) Excluant les périodes de maintenance planifiées.

## Demande de renseignements acheminée par notre site Web

| Engagement                                                                                                                       | Résultat<br>2022-2023 | Cible<br>2023-2024     | Résultat<br>2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Effectuer un suivi de votre demande de renseignements acheminée par notre site Web dans un délai maximal de deux jours ouvrables | —                     | Pour 80 % des demandes | 98 %                  |

## Centre de relations clients

| Engagements                             | Résultats<br>2022-2023                   | Cibles<br>2023-2024                | Résultats<br>2023-2024                   |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------|
| Répondre promptement à votre appel      | Délai moyen de 13 minutes et 46 secondes | Délai moyen inférieur à 10 minutes | Délai moyen de 10 minutes et 11 secondes |
| Résoudre votre demande en un seul appel | —                                        | Pour 70 % des appels traités       | 79 %                                     |

## Explication des résultats obtenus en 2023-2024

Les répondants au sondage manifestent un haut taux de satisfaction en ce qui concerne la confidentialité des renseignements personnels, et ce, pour les services tant téléphoniques que numériques (87 %). Ce résultat confirme que les répondants accordent une grande confiance à Épargne Placements Québec quant à la protection de leurs renseignements personnels.

Chez les répondants communiquant avec Épargne Placements Québec par téléphone, 85 % considèrent qu'ils obtiennent un service respectueux et 88 %, un service fiable, ce qui indique qu'ils sont largement satisfaits de ces aspects.

Une satisfaction nettement plus élevée que l'année précédente est associée à la simplicité des options offertes par la réponse vocale interactive (73 %).

Les résultats liés à la disponibilité du site Web transactionnel et au suivi des demandes de renseignements acheminées par le site Web dans un délai maximal de deux jours ouvrables respectent les cibles. Seul le délai moyen de réponse dépasse la cible, qui est établie à 10 minutes, avec un résultat de 10 minutes et 11 secondes, mais il reste largement inférieur au résultat de 2022-2023, qui était de 13 minutes et 46 secondes. Malgré l'achalandage très important au centre d'appels en 2023-2024 généré par les différentes promotions, le délai moyen de réponse a notablement baissé, pour s'approcher de la cible.

## Suivi des plaintes

En 2023-2024, Épargne Placements Québec a reçu 32 plaintes fondées qui l'ont mené à entreprendre une action pour satisfaire le client.

| Engagements                                                                           | Résultats<br>2022-2023 | Cibles<br>2023-2024           | Résultats<br>2023-2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Confirmer la réception de votre plainte dans un délai maximal de deux jours ouvrables | —                      | Pour 95 % des plaintes reçues | 100 %                  |
| Répondre à votre plainte dans un délai maximal de cinq jours ouvrables                | —                      | Pour 95 % des plaintes reçues | 100 %                  |

## Mesures fiscales liées au secteur financier

Dans le cadre de l'administration des mesures fiscales pour les CFI et les nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), en 2023-2024 :

- 98 % des accusés de réception ont été transmis dans un délai de trois jours ouvrables ou moins. Ce résultat, supérieur à la cible (80 %), s'explique principalement par une meilleure maîtrise des moyens d'envoi des demandes utilisés par la clientèle (par le portail sécurisé Biblio ou par courriel);
- 98 % des dossiers ont été traités dans un délai de 90 jours ou moins. Ce pourcentage inclut les dossiers pour lesquels un délai était justifié, comme les dossiers incomplets.

### Suivi des plaintes

Aucune plainte n'a été reçue en 2023-2024.

### Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

| Engagements                                                                                                                       | Résultats<br>2022-2023  | Cibles<br>2023-2024       | Résultats<br>2023-2024 | Délai moyen<br>2023-2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------|
| Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables                                                         | 97 %<br>Cible atteinte  | Pour 80 %<br>des demandes | 98 %<br>Cible atteinte | 0,9 jour                 |
| Traiter la demande relative à un CFI ou à une NSSF <sup>(1)</sup> dans un délai de 90 jours après la réception du dossier complet | 100 %<br>Cible atteinte | Pour 90 %<br>des demandes | 98 %<br>Cible atteinte | 77 jours                 |

(1) Les mesures fiscales pour les CFI incluent les transactions financières internationales, les activités de soutien administratif pour le compte d'une tierce partie et les activités financières découlant d'un contrat d'impartition. Les mesures pour les NSSF comprennent les mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers au Québec. Selon le cas, ces mesures donnent droit à un crédit d'impôt remboursable ou non remboursable.

## Programme d'aide financière à l'investissement

Par le Programme d'aide financière à l'investissement, le gouvernement aide les entreprises industrielles admissibles, et qui réalisent un ou des projets d'investissement admissibles, en réduisant les coûts d'électricité de leurs établissements visés.

**Date d'entrée en vigueur :** 30 septembre 2016

### Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

| Engagements                                                                                                                | Résultats<br>2022-2023  | Cibles<br>2023-2024                    | Résultats<br>2023-2024  | Délai moyen<br>2023-2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Transmettre un accusé de réception dans un délai d'un jour ouvrable                                                        | 100 %<br>Cible atteinte | Pour 100 %<br>des demandes             | 100 %<br>Cible atteinte | 1 jour                   |
| Traiter la demande d'admissibilité d'un projet d'investissement au rabais d'électricité dans un délai maximal de 180 jours | 93 %<br>Cible atteinte  | Pour 75 %<br>des demandes              | 100 %<br>Cible atteinte | 55 jours                 |
| Répondre à toute demande de révision dans un délai maximal de 15 jours                                                     | s. o.                   | Pour 100 %<br>des demandes de révision | 100 %<br>Cible atteinte | 15 jours                 |

### Explication des résultats obtenus en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, 33 demandes d'admissibilité ont été attestées dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement, 83 demandes d'admissibilité ont été reçues et 191,4 millions de dollars ont été octroyés sous la forme de rabais.

Aucun retard n'est associé à l'engagement relatif à la transmission d'accusés de réception.

### Suivi des plaintes

Pour l'année 2023-2024, une demande de révision a été reçue au Ministère, le 28 juin 2023. Une réponse a été transmise le 13 juillet 2023, soit dans le délai prescrit de 15 jours.

## Programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec

Date d'entrée en vigueur : 2023

### Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

| Engagements                                                                                          | Résultats 2022-2023 | Cibles                             | Résultats 2023-2024        | Délai moyen 2023-2024      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Transmettre un accusé de réception dans un délai maximal d'un jour ouvrable                          | s. o.               | Pour 100 % des demandes            | 100 %                      | 1 jour                     |
| Traiter la demande dans un délai maximal de 75 jours ouvrables après la réception du dossier complet | 89 %                | Pour 80 % des demandes             | 83 %                       | 42 jours ouvrables         |
| Traiter toute demande de révision dans un délai maximal de 20 jours ouvrables                        | s. o.               | Pour 80 % des demandes de révision | Aucune demande de révision | Aucune demande de révision |

### Explication des résultats obtenus en 2023-2024

Le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec vise à appuyer les organismes, les institutions et les réseaux de partenariat qui offrent des services aux communautés d'expression anglaise. Il permet l'octroi d'une aide financière pour le soutien à la mission globale ou pour des projets concrets d'envergure locale, régionale ou nationale.

Un accusé de réception est généré automatiquement lorsque le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) reçoit un message par l'entremise de l'une des boîtes de messagerie [srgea.admin@finances.gouv.qc.ca](mailto:srgea.admin@finances.gouv.qc.ca) et [srgea.info@finances.gouv.qc.ca](mailto:srgea.info@finances.gouv.qc.ca). Il n'y a pas de résultats en 2022-2023, car les boîtes de messagerie du ministère des Finances ont été configurées en mai 2023.

Pour la période 2023-2024, 50 demandes ont été reçues. Parmi celles-ci, trois ont été annulées, car les demandeurs ont retiré leur demande. Le SRQEA a donc répondu à 47 demandes, dans un délai moyen de traitement de 42 jours ouvrables. Huit des demandes reçues ont été refusées. Avec un résultat de 83 %, la cible consistant à traiter 80 % des demandes complètes dans un délai maximal de 75 jours a été dépassée.

Aucune demande de révision n'a été soumise en 2023-2024. Comme l'engagement portant sur les demandes de révision a été ajouté au cours de cette année, aucun résultat n'avait été obtenu en 2022-2023.

### Suivi des plaintes

Aucune plainte n'a été reçue en 2023-2024.

## 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

### 3.1 Utilisation des ressources humaines

#### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes, étudiants et stagiaires**

| Secteurs d'activité <sup>(1)</sup>                                                      | 2022-2023  | 2023-2024  | Écart     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------|
| Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones             | 27         | 28         | 1         |
| Politiques aux particuliers et aux impacts climatiques                                  | 36         | 39         | 3         |
| Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif                | 18         | 21         | 3         |
| Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État | 45         | 45         | 0         |
| Politique budgétaire <sup>(1)</sup>                                                     | 57         | 23         | -34       |
| Économique, revenus autonomes et opérations budgétaires <sup>(1)</sup>                  | —          | 33         | 33        |
| Relations fédérales-provinciales et politiques financières                              | 23         | 20         | -3        |
| Financement, gestion de la dette et opérations bancaires et financières                 | 84         | 85         | 1         |
| Comptabilité gouvernementale                                                            | 139        | 130        | -9        |
| Bureau de la sous-ministre, affaires juridiques et services administratifs              | 154        | 142        | -12       |
| Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise <sup>(2)</sup>       | —          | 12         | 12        |
| <b>Sous-total</b>                                                                       | <b>583</b> | <b>578</b> | <b>-5</b> |
| Fonds de financement                                                                    | 15         | 19         | 4         |
| <b>TOTAL</b>                                                                            | <b>598</b> | <b>597</b> | <b>-1</b> |

(1) Les données de 2022-2023 correspondaient au total des effectifs de deux secteurs qui étaient alors regroupés sous le vocable de Secteur de la politique budgétaire et de l'économie, lequel secteur est dorénavant connus sous les noms de Secteur de la politique budgétaire et Secteur de l'économie, des revenus autonomes et des opérations budgétaires.

(2) Bien que le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise soit sous la responsabilité du ministère des Finances depuis le 20 octobre 2022, les données pour l'année 2022-2023 sont présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère du Conseil exécutif.

Source : SAGIR.

## Formation et perfectionnement du personnel

### Évolution des dépenses en formation

(en jours, sauf indication contraire)

| Répartition des dépenses en formation                  | 2022        | 2023        |
|--------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Proportion de la masse salariale                       | 1,50 %      | 1,59 %      |
| <b>Nombre moyen de jours de formation par personne</b> |             |             |
| Cadre <sup>(1)</sup>                                   | 2,13        | 2,19        |
| Professionnel                                          | 2,43        | 2,64        |
| Fonctionnaire                                          | 1,26        | 1,36        |
| <b>TOTAL<sup>(1),(2)</sup></b>                         | <b>2,22</b> | <b>2,38</b> |
| Somme allouée par personne <sup>(3)</sup>              | 1 431 \$    | 1 512 \$    |

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

(2) Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

(3) Somme allouée par personne pour la formation de l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

### Taux de départ volontaire du personnel régulier

(en pourcentage)

|                           | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire | 13,1      | 13,8      | 13,3      |

Source : SAGIR.

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

(en nombre)

|                                                                          | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier | 18        | 19        | 19        |

Source : SAGIR.

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise<sup>1</sup> : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

(en nombre)

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21                                                                       | 16                                                                                                   |

---

<sup>1</sup> Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celui de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par programme

#### Dépenses et évolution par programme

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

| Secteurs d'activité                                                                                 | Budget de dépenses 2023-2024 <sup>(1)</sup> | Dépenses estimées au 31 mars 2024 <sup>(2)</sup> | Écart            | Dépenses réelles 2022-2023 <sup>(3)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------|
| Programme 1<br>Direction et administration                                                          | 43 326,4                                    | 40 733,2                                         | -2 593,2         | 37 291,4                                  |
| Programme 2<br>Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière                   | 53 677,5                                    | 57 531,5                                         | 3 854,0          | 66 559,0                                  |
| Programme 3<br>Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits | 80 189,2                                    | 37 406,0                                         | -42 783,2        | 35 795,4                                  |
| Programme 4<br>Relations avec les Québécois d'expression anglaise                                   | 12 794,9                                    | 13 825,4                                         | 1 030,5          | s. o.                                     |
| <b>Sous-total – Dépenses de programmes</b>                                                          | <b>189 988,0</b>                            | <b>149 496,1</b>                                 | <b>-40 491,9</b> | <b>139 645,8</b>                          |
| Mesures du budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance                                        | 13 900,0                                    | s. o.                                            | -13 900,0        | s. o.                                     |
| <b>Sous-total</b>                                                                                   | <b>203 888,0</b>                            | <b>149 496,1</b>                                 | <b>-54 391,9</b> | <b>139 645,8</b>                          |
| Programme 5<br>Service de la dette                                                                  | 6 354 000,0                                 | 6 809 846,1                                      | 455 846,1        | 7 266 536,6                               |
| <b>TOTAL</b>                                                                                        | <b>6 557 888,0</b>                          | <b>6 959 342,2</b>                               | <b>401 454,2</b> | <b>7 406 182,4</b>                        |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2023-2024*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et incluent les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance présentées dans le volume *Crédits et dépenses des portefeuilles du Budget de dépenses 2023-2024*.

(2) Il s'agit des dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

(3) Ces chiffres ont été produits pour les *Comptes publics 2022-2023* du ministère des Finances.

## Comparaison entre le *Budget de dépenses 2023-2024* et les dépenses prévues au 31 mars 2024

Les dépenses prévues au 31 mars 2024 excluant le service de la dette sont inférieures de 54,4 millions de dollars au budget de dépenses initial.

Cet écart s'explique principalement par le fait que les dépenses en lien avec la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État ainsi que la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et des services sociaux, toutes deux inscrites dans le programme 3, sont comptabilisées dans d'autres ministères.

## Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2024 et les dépenses réelles 2022-2023

Les dépenses prévues au 31 mars 2024 ventilées par programme sont en hausse de 9,9 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2022-2023.

Cette hausse est essentiellement attribuable à l'ajout au ministre des Finances de la responsabilité des relations avec les Québécois d'expression anglaise, soit le programme 4.

## Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord (FPN) a pour objectif de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord. Il est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord (SPN) et au financement de ses activités, qui concernent notamment le soutien financier d'infrastructures stratégiques (construction, réfection, entretien ou exploitation), de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de la protection de ce territoire, et de mesures sociales visant à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Le FPN est alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par une contribution d'Hydro-Québec et par d'autres revenus qui correspondent aux intérêts générés à partir des sommes dont il dispose.

### Dépenses du Fonds du Plan Nord

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

| Secteurs d'activité                                                         | Budget de dépenses 2023-2024 <sup>(1)</sup> | Dépenses réelles au 31 mars 2024 <sup>(2)</sup> | Écart            | Dépenses réelles 2022-2023 <sup>(2)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------|
| Fonctionnement                                                              | 110,8                                       | 96,8                                            | -14,0            | 105,1                                     |
| Transferts                                                                  | 128 183,9                                   | 86 293,7                                        | -41 890,2        | 98 525,5                                  |
| <b>Sous-total</b>                                                           | <b>128 294,7</b>                            | <b>86 390,5</b>                                 | <b>-41 904,2</b> | <b>98 630,6</b>                           |
| Mesures du budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance <sup>(3)</sup> | S. O.                                       | S. O.                                           | S. O.            | S. O.                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                                | <b>128 294,7</b>                            | <b>86 390,5</b>                                 | <b>-41 904,2</b> | <b>98 630,6</b>                           |

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2023-2024*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et incluent les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance présentées dans le volume *Crédits et dépenses des portefeuilles du Budget de dépenses 2023-2024*.

(2) Ces chiffres sont tirés des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds du Plan Nord.

(3) Il est à noter que dans le volume 3 du *Budget de dépenses 2023-2024*, un montant de 18 M\$ avait été ajouté aux prévisions de dépenses à approuver quant au Fonds du Plan Nord pour l'exercice financier 2023-2024, ce qui portait le total des prévisions de dépenses pour 2023-2024 à 146,3 M\$. Toutefois, ce montant de 18 M\$ correspondait à une hausse de la dotation (revenu) du Fonds du Plan Nord pour l'exercice 2023-2024, et il n'était pas prévu qu'il serait versé à la Société du Plan Nord en 2023-2024.

### Principaux écarts

#### Fonctionnement

Par rapport à l'information présentée dans le budget de dépenses 2023-2024, les dépenses de fonctionnement réelles au 31 mars 2024 ont diminué de 14 052,66 \$ en raison d'une révision à la baisse des frais de gestion imputables au FPN pour l'année 2023-2024.

## Transferts

Concernant les transferts réels au 31 mars 2024, ceux-ci ont diminué de 41,9 millions de dollars par rapport aux prévisions présentées dans le *Budget de dépenses 2023-2024*. Cette baisse s'explique notamment par :

- le report de certains projets à des années ultérieures (34,5 millions de dollars);
- une révision à la baisse des dépenses en raison de certaines initiatives à moindre coût ou qui n'ont pas pu être réalisées par la SPN et ses partenaires (6,1 millions de dollars);
- une correction à la baisse des frais de fonctionnement et de rémunération de la SPN (1,3 million de dollars).

Ce sont essentiellement ces mêmes raisons qui expliquent la diminution de 12,2 millions de dollars des dépenses réelles en 2023-2024 par rapport aux dépenses réelles de l'exercice financier 2022-2023, lesquelles ont été de 98,6 millions de dollars.

## Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS) a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Les revenus du FAFICS sont constitués de l'affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

### Dépenses du Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

| Secteurs d'activité                                          | Budget de dépenses 2023-2024 <sup>(1)</sup> | Dépenses réelles au 31 mars 2024 <sup>(2)</sup> | Écart         | Dépenses réelles 2022-2023 <sup>(2)</sup> |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------|
| Transfert                                                    | 231 000                                     | 227 907                                         | -3 093        | 217 934                                   |
| <b>Sous-total</b>                                            | <b>231 000</b>                              | <b>227 907</b>                                  | <b>-3 093</b> | <b>217 934</b>                            |
| Mesures du budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance | s. o.                                       | s. o.                                           | s. o.         | s. o.                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>231 000</b>                              | <b>227 907</b>                                  | <b>-3 093</b> | <b>217 934</b>                            |

(1) Ces chiffres sont tirés du *Budget de dépenses 2023-2024*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

(2) Ces chiffres ont été produits pour les *Comptes publics 2023-2024* du ministère des Finances.

## Principaux écarts

Les dépenses du FAFICS de 2023-2024 ont été inférieures de 3,1 millions de dollars à la prévision du *Budget de dépenses 2023-2024*. Cette différence s'explique par une utilisation légèrement moins importante que prévu du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le fonds.

Par rapport à l'exercice financier 2022-2023, les dépenses du FAFICS ont augmenté de 10,0 millions de dollars. Cette hausse s'explique par une augmentation de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement. En effet, étant donné l'évolution de la réalisation des investissements qui donnent droit à l'aide financière, le montant des subventions accordées a été supérieur à celui de l'année précédente.

## Fonds de lutte contre les dépendances

Le Fonds de lutte contre les dépendances (FLCD) est institué au ministère des Finances par la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, chapitre S-13).

Les revenus du FLCD proviennent principalement :

- des sommes versées à titre de dividendes par la Société québécoise du cannabis (SQDC);
- d'une partie des sommes versées à titre de dividendes par la Société des alcools du Québec (SAQ) et la Société des loteries du Québec (Loto-Québec);
- de la composante québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

Ses dépenses sont affectées principalement :

- au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Pour 2023-2024, la majorité des revenus du FLCD, excluant les revenus provenant de la SAQ et de Loto-Québec, a été versée au FPRMC. Le ministre des Finances peut désigner un ministre à qui il permet de venir porter des sommes au débit du FLCD pour la réalisation d'activités de prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même que pour la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

## Revenus et dépenses du Fonds de lutte contre les dépendances

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

|                                                                                                                       | 2023-2024    | 2022-2023    | Écart       | Variation      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|----------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                                        |              |              |             |                |
| Taxes à la consommation – Composante québécoise du droit d'accise                                                     | 88,6         | 76,8         | 11,8        | 15,4 %         |
| Dividendes – Sociétés d'État                                                                                          | 136,1        | 126,9        | 9,2         | 7,2 %          |
| Intérêts                                                                                                              | 7,0          | 2,7          | 4,3         | 159,3 %        |
| <b>TOTAL – REVENUS</b>                                                                                                | <b>231,7</b> | <b>206,4</b> | <b>25,3</b> | <b>12,3 %</b>  |
| <b>Dépenses</b>                                                                                                       |              |              |             |                |
| Financement du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis                                             | 99,8         | 88,7         | 11,1        | 12,5 %         |
| Lutte contre le commerce illicite de cannabis, d'alcool et de tabac au sein des comités ACCES                         | 40,7         | 39,1         | 1,6         | 4,1 %          |
| Aide aux joueurs pathologiques et lutte contre le jeu pathologique                                                    | 18,8         | 15,0         | 3,8         | 25,3 %         |
| Services pour les personnes en situation d'itinérance                                                                 | 21,0         | 17,2         | 3,8         | 22,1 %         |
| Services d'hébergement en dépendance                                                                                  | 6,2          | 5,7          | 0,5         | 8,8 %          |
| Services généraux associés aux substances psychoactives et aux dépendances                                            | 10,5         | —            | 10,5        | —              |
| Financement des mesures de prévention de l'usage de substances psychoactives ainsi que de la lutte contre les méfaits | 3,4          | 1,3          | 2,1         | 161,5 %        |
| <b>TOTAL – DÉPENSES</b>                                                                                               | <b>200,4</b> | <b>167,0</b> | <b>33,4</b> | <b>20,0 %</b>  |
| <b>Surplus (déficit)</b>                                                                                              | <b>31,3</b>  | <b>39,4</b>  | <b>-8,1</b> | <b>-20,6 %</b> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Par rapport à l'exercice financier 2022-2023, les revenus ont augmenté de 25,3 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du dividende versé par la SQDC et des revenus tirés de la composante québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

Pour leur part, les dépenses ont augmenté de 33,4 millions de dollars en 2023-2024. Cette hausse découle de l'augmentation du versement effectué au FPRMC ainsi que de l'ajout de nouveaux projets de lutte contre les dépendances à la suite de la désignation du ministre de la Santé.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Pendant le second semestre de l'année civile 2023, une réflexion globale sur les ressources informationnelles du Ministère a été réalisée afin de répondre adéquatement aux besoins des secteurs d'affaires.

Cette réflexion a mené à plusieurs changements, dont l'intégration de la Direction de la sécurité et de la gouvernance en ressources informationnelles (DSGRI) à la Direction principale en ressources informationnelles (DPRI).

La gouvernance des ressources informationnelles au Ministère est appuyée par un comité ministériel de gouvernance des ressources informationnelles, ainsi que par un bureau de projets ministériel (BPM) et des bureaux de projets sectoriels (BPS). Lors de l'exercice financier 2023-2024, les BPS ont déposé huit demandes de conception de solutions d'affaires, applicatives et technologiques au BPM.

De plus, la DPRI a réalisé les travaux suivants :

- déploiement d'une nouvelle fonction qui permet la gestion des requêtes reçues par la direction offrant le service à la clientèle;
- finalisation du projet de service commun d'authentification pour les entreprises qui ne sont pas au Québec et qui n'ont pas de numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
- intégration des analyses de sécurité au processus de conception de solution afin d'en tenir compte tout au long de la réalisation des projets;
- mise en place de la grille d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, concernant la protection des renseignements personnels, ainsi que des analyses de risques;
- début des travaux visant à contrer la désuétude des infrastructures technologiques;
- poursuite des travaux de migration des actifs informationnels vers l'infonuagique, dans le cadre du programme de centralisation des centres de traitement informatiques. Un nouvel échéancier prévoit la fin du projet le 31 décembre 2025.

De plus, l'année 2023-2024 fut la première de la mise en œuvre du Plan de transformation numérique 2023-2027. La DPRI a démarré 7 initiatives sur les 14 prévues dans ce plan qui visent l'atteinte de ses ambitions d'affaires :

- se transformer numériquement et s'outiller pour la gestion des projets ministériels;
- déployer une bibliothèque de données ministérielle;
- mettre en place un catalogue des données du Ministère;
- réviser et transformer les processus encore manuels ou en partie manuels en utilisant des approches numériques de bout en bout;
- outiller les secteurs d'affaires pour leur permettre d'automatiser leur flux et leurs opérations de manière autonome;
- améliorer et optimiser les actifs numériques en place et identifier les processus qui représentent une occasion de transformation numérique;
- mettre en place un catalogue de services numériques.

## Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

Au cours de l'année 2023-2024, les ressources informationnelles ont effectué des dépenses et des investissements à hauteur de 19 266, 1 milliers de dollars \$ pour la prestation de services et l'efficacité ministérielle. Elles ont apporté un soutien essentiel à la réalisation de la mission du Ministère en exécutant des initiatives numériques, en assurant le bon fonctionnement des systèmes et en maintenant la sécurité des infrastructures technologiques.

### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

(en milliers de dollars)

| Type d'intervention                                                                                                                   | Investissements | Dépenses        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Projets<sup>(1)</sup></b>                                                                                                          |                 |                 |
| Gestion des mesures fiscales                                                                                                          | 119,4           | 0,7             |
| Programme d'aide financière à l'investissement                                                                                        | 69,4            | 2,3             |
| Congé fiscal pour grands projets d'investissement et nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement                        | 199,1           | 4,5             |
| Programme de consolidation des centres de traitement informatique                                                                     | —               | 1 621,9         |
| Service commun d'authentification                                                                                                     | —               | 3,5             |
| Implantation d'une solution unifiée de gouvernance, de classification et d'étiquetage de l'information pour la protection des données | —               | 99,3            |
| <b>Sous-total – Projets</b>                                                                                                           | <b>387,9</b>    | <b>1 732,2</b>  |
| Activités <sup>(2)</sup>                                                                                                              | 971,1           | 16 174,9        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                          | <b>1 359,0</b>  | <b>17 907,1</b> |

(1) Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

(2) Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

## Projets

| Nom du projet                                                                    | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Bénéfices escomptés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens</b>                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Gestion des mesures fiscales                                                     | Le projet consiste à optimiser le processus de gestion des mesures fiscales relatif aux sociétés financières. Il vise le remplacement de la solution actuelle, qui n'est plus adaptée au volume, à l'envergure et à la complexité des données échangées. Le projet doit permettre la mise en place et le déploiement d'une prestation électronique de services.                                                                                                                                                                                                                | Améliorer la sécurité (gestion des accès, protection des données, validation des modifications et journalisation des opérations et transactions).<br>Obtenir un gain d'efficacité (accès rapide au système, accès direct des clients aux formulaires et validation des champs dès la saisie).<br>Faciliter la gestion (processus de révision et d'approbation intégré, tableau de bord et rapports internes).<br>Favoriser l'adaptabilité du système. |
| Programme d'aide financière à l'investissement                                   | Ce projet avait pour objectif de diminuer le délai de réalisation des processus et d'en augmenter l'efficacité. Il était partie intégrante de la mise en place d'une prestation électronique de services.<br>Le programme s'est terminé le 31 décembre 2023.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Améliorer le service offert aux sociétés.<br>Simplifier le processus de demande d'admissibilité.<br>Renforcer la sécurité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Congé fiscal pour grands projets d'investissement                                | Dans le cadre de la révision du processus relatif au programme du congé fiscal pour grands projets d'investissement, il est souhaité d'améliorer l'expérience client en plus d'optimiser le processus de traitement et de suivi des dossiers. Ce projet est aussi un élément important du déploiement d'une prestation électronique de services.                                                                                                                                                                                                                               | Réduire le délai de traitement des demandes.<br>Faciliter et simplifier les échanges et interactions avec les sociétés.<br>Favoriser l'efficacité dans le suivi des dossiers.<br>Unifier et simplifier la documentation.<br>Bonifier l'expérience client.<br>Permettre le suivi des accès et la traçabilité des actions grâce à un nouvel environnement informatique sécuritaire.                                                                     |
| Service commun d'authentification                                                | Ce projet vise l'intégration dans un portail unique des outils d'authentification et de gestion des accès aux systèmes informatiques partagés avec les partenaires externes du ministère des Finances. La solution s'adresse aux entreprises qui ne sont pas au Québec et qui n'ont pas de numéro d'entreprise du Québec (NEQ).                                                                                                                                                                                                                                                | Permettre une gestion efficace et sécuritaire des identités et des accès par :<br>— le rehaussement de la sécurité et de la cybersécurité;<br>— la diminution du nombre de technologies utilisées;<br>— l'optimisation grâce à l'intégration en un seul module de l'ensemble des applications visées.                                                                                                                                                 |
| <b>Orientation : Administration publique innovante, efficace et transparente</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Programme de consolidation des centres de traitement informatique                | Ce projet, chapeauté par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), consiste à déplacer prioritairement le traitement et le stockage des organismes publics visés par le décret numéro 596-2020 vers :<br>— les offres de services de nuages externes qualifiées par le Courtier en infonuagique du MCN;<br>— un nouveau service gouvernemental en traitement et en stockage (nuage gouvernemental) pour les organismes publics dont les charges ne peuvent être transférées dans le nuage externe;<br>— les centres de traitement informatique gérés par le MCN. | Adopter les meilleures pratiques en matière de traitement et de stockage.<br>Maximiser la pérennité des infrastructures.<br>Atténuer la rareté de l'expertise spécialisée dans ce domaine et concentrer une masse critique d'expertise dans la gestion des centres de traitement informatique.<br>Réaliser une économie à l'échelle gouvernementale.                                                                                                  |

|                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Implantation d'une solution unifiée de gouvernance, de classification et d'étiquetage de l'information pour la protection des données | Ce projet se positionne comme un fondement nécessaire pour les initiatives de transformation numérique au sein du ministère des Finances. La mise en œuvre d'une solution unifiée, solide et cohérente de classification et d'étiquetage de l'information, basée sur les produits Microsoft Purview, s'avère prioritaire afin de faciliter la conformité aux réglementations et aux normes gouvernementales. Le Ministère sera ainsi plus en mesure de respecter les exigences en matière de protection de l'information, en toute confiance et à tout moment. | Renforcer la sécurité globale en matière de protection des données sensibles et des renseignements personnels.<br>Réduire les risques associés à un accès non autorisé à l'information.<br>Améliorer les processus de gestion et de gouvernance de l'information en facilitant la localisation, la récupération et le traitement efficace des informations. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Des initiatives numériques sont en cours afin de permettre au Ministère de se doter de solutions numériques innovantes porteuses de bénéfices futurs.

### Initiatives

| Nom de l'initiative numérique                                                            | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Bénéfices escomptés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens</b>                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Solution pour l'optimisation des processus des ressources humaines liés à la performance | <p>Cette solution permettra d'obtenir une structure partagée pour les services communs de gestion des compétences et de descriptions d'emplois ainsi que d'automatiser le processus de gestion du rendement.</p> <p>La mise en commun et le partage d'informations permettent de réduire la redondance et les coûts de consolidation, et ainsi d'améliorer les services rendus au personnel et aux partenaires.</p> <p>L'automatisation des flux de travail et l'association systématique des informations donnent aux gestionnaires et aux employés une vue d'ensemble leur permettant d'assurer l'autonomie et la valeur ajoutée de leurs activités. Elles permettent également à l'équipe des ressources humaines et aux partenaires d'optimiser leurs interventions d'accompagnement et de jouer pleinement leur rôle-conseil.</p> | <p>Augmenter la productivité et l'efficacité opérationnelle de chacun des acteurs impliqués dans la gestion des talents et la gestion des ressources humaines.</p> <p>Diminuer les efforts nécessaires à la rédaction et à la saisie de l'information.</p> <p>Éliminer le recours au papier.</p> <p>Améliorer le service offert à la clientèle.</p> <p>Améliorer l'expérience employé et la mobilisation du personnel.</p> <p>Améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'information synthétique, détaillée et historique à des fins de planification, d'organisation du travail et de gestion du rendement, à l'intention des gestionnaires.</p>      |
| <b>Orientation : Administration publique innovante, efficiente et transparente</b>       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Solution pour la gestion documentaire                                                    | La réalisation d'une solution numérique de gestion documentaire permettra notamment de mettre en œuvre la gouvernance, les architectures, les processus, le modèle opérationnel ainsi que les exigences relatives à la sécurité et à la protection des renseignements personnels afin de déployer des services numériques en gestion intégrée et électronique des documents (GID/GED) qui optimiseront la productivité et l'expérience employé ainsi que la performance organisationnelle. Cette solution permettra aussi de respecter l'ensemble des exigences de conformité légales et réglementaires relatives à la GID/GED.                                                                                                                                                                                                        | <p>Obtenir une classification intégrée de chacun des documents prenant en compte la classification des données numériques selon le modèle de classification de sécurité des données du MCN.</p> <p>Obtenir un référencement par un système dit référentiel (progiciel) permettant aux systèmes sources de classer les documents pertinents au moment opportun (application des règles de conservation, système de déclasserment, étiquettes, etc.).</p> <p>Obtenir un service permettant la localisation des documents.</p> <p>Obtenir une application des mesures de sécurité relatives aux documents contenant des données personnelles et sensibles.</p> |

## 4. AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion des effectifs

#### Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés

| Catégories                                    | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total des heures rémunérées | Total en ETC transposés | 2022-2023<br>Total en ETC transposés | Évolution   |
|-----------------------------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-------------|
| Personnel d'encadrement                       | 164 826            | 317                    | 165 143                     | 90,4                    | 86,3                                 | 4,1         |
| Personnel professionnel                       | 752 424            | 16 937                 | 769 362                     | 421,3                   | 414,5                                | 6,8         |
| Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 160 491            | 4 062                  | 164 553                     | 90,1                    | 83,9                                 | 6,2         |
| <b>Total</b>                                  | <b>1 077 741</b>   | <b>21 316</b>          | <b>1 099 058</b>            | <b>601,8</b>            | <b>584,6</b>                         | <b>17,2</b> |

Notes : Il s'agit du nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

Source : SINBAD.

### Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique peut notamment être une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

#### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

|                                                                        | Nombre    | Valeur                  |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|
| Contrat de service avec une personne physique dans les affaires ou non | 1         | 30 000 \$               |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 31        | 84 254 512,31 \$        |
| <b>Total des contrats de service</b>                                   | <b>32</b> | <b>84 284 512,31 \$</b> |

## 4.2 Développement durable

Le Ministère présente son nouveau Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028, publié à la suite du dépôt de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Le PADD présente huit actions, liées, entre autres, à l'évaluation de la durabilité des interventions du Ministère, à la finance durable, aux émissions d'obligations vertes et aux acquisitions responsables. Ces actions visent à renforcer l'intégration du développement durable non seulement dans les activités quotidiennes du Ministère, mais également dans ses décisions stratégiques.

### Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

| Sous-objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Actions                                                                                              | Indicateurs                                                                                                       | Cibles 2023-2024             | Résultats 2023-2024                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|
| 5.1.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | 50 %                         | 90 %<br>Cible atteinte                         |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>Huit évaluations de la durabilité ont été produites à la suite du dépôt au Conseil des ministres des neuf mémoires pour lesquels le ministère des Finances était porteur en 2023-2024. Une évaluation de la durabilité a également été produite pour le plan stratégique 2023-2027.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                      |                                                                                                                   |                              |                                                |
| 5.3.2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Accroître les investissements et les placements qui répondent à des critères de durabilité           | Établir une feuille de route en matière de finance durable                                                        | Plan de communication adopté | Plan de communication adopté<br>Cible atteinte |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>En décembre 2022, en marge de la 15 <sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), qui s'est tenue à Montréal, le gouvernement du Québec annonçait le lancement de la feuille de route en finance durable du Québec, visant à déterminer les meilleures pratiques et les actions à mener afin d'accélérer le développement de la finance durable au Québec.<br><br>Ensuite, en mars 2024, un événement a eu lieu pour marquer le début de l'élaboration de la première feuille de route en finance durable du Québec et un plan de communication a été adopté. Parce qu'il faut s'adapter à une réalité constamment changeante, ce plan de communication évoluera dans le temps. |                                                                                                      |                                                                                                                   |                              |                                                |
| 5.3.3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec                  | Émission d'obligations vertes                                                                                     | ≥ 500 M\$                    | 600 M\$<br>Cible atteinte                      |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>En 2023-2024, une émission d'obligations vertes de 600 M\$ d'une échéance de 10 ans a été réalisée par le Québec. Neuf émissions, totalisant 5,7 G\$, ont eu lieu depuis le lancement du programme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                      |                                                                                                                   |                              |                                                |
| 5.3.4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité                      | Proportion de programmes de soutien financier durable                                                             | 0 %                          | 0 %<br>Cible atteinte                          |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>Le renouvellement des conventions de subvention s'échelonnera jusqu'au 31 mars 2025, cette date correspondant à la fin du cadre normatif du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec. Quant à elle, l'inscription des critères dans le formulaire de demande d'aide financière sera réalisée lors de la révision du cadre normatif prévue d'ici décembre 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                      |                                                                                                                   |                              |                                                |
| 5.4.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Accroître la part des acquisitions responsables                                                      | Proportion des acquisitions incluant des composantes responsables                                                 | 20 %                         | 20,59 %<br>Cible atteinte                      |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>Les activités suivantes ont été réalisées afin d'accroître la part des acquisitions responsables :<br>— sensibilisation des conseillers en gestion contractuelle et en acquisition du Ministère afin qu'ils incluent des composantes responsables lors de la rédaction des besoins d'appels d'offres et des contrats;<br>— participation des conseillers aux formations offertes par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière d'acquisitions responsables;                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                   |                              |                                                |

| Sous-objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Actions                                                                                                                | Indicateurs                                                                                     | Cibles<br>2023-2024       | Résultats<br>2023-2024                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— remise aux conseillers d'un guide d'acquisition responsable réalisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;</li> <li>— ajout d'un critère d'évaluation sur le développement durable, qui sera appliqué lors des prochains appels d'offres prévoyant une évaluation de la qualité des soumissions.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                        |                                                                                                 |                           |                                             |
| 5.5.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux                                      | Augmentation de la cote de l'indice de maturité numérique responsable                           | 30 %                      | 35 %<br>Cible atteinte                      |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>Les évolutions et améliorations durant la période ont permis de soutenir les objectifs d'optimisation des solutions et de rationalisation des équipements informatiques ainsi que de mettre en place des processus favorisant l'efficacité. Cela témoigne d'une progression de la maturité des pratiques numériques du Ministère.<br>Dans la démarche de migration vers l'infonuagique, des mesures ont été prises pour réduire l'empreinte environnementale et optimiser l'utilisation des ressources. Ainsi, certains périphériques d'imprimante ont été retirés du système afin d'économiser le papier et l'encre. Parallèlement, un processus de développement avec les services AzureDevOps a été entamé, marquant le début de la transition vers des solutions infonuagiques plus intégrées et agiles. Ce passage vers l'infonuagique permettra de mieux gérer les actifs informationnels et d'optimiser les processus de manière durable et efficiente. |                                                                                                                        |                                                                                                 |                           |                                             |
| 5.7.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Atteindre le niveau <i>Mise en œuvre</i> du programme ICI on recycle IOR+ de RECYC-QUÉBEC                              | Pourcentage des employés dont le port d'attache est attesté IOR+ de niveau <i>Mise en œuvre</i> | Création d'un comité vert | Création d'un comité vert<br>Cible atteinte |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>Le Ministère a mis sur pied un comité vert composé de représentants des différents secteurs afin de veiller à l'obtention et au maintien de l'attestation du niveau <i>Mise en œuvre</i> du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                        |                                                                                                 |                           |                                             |
| 5.8.2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Promouvoir le transport collectif et actif, et proposer des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État | Proportion des nouveaux employés qui sont sensibilisés au transport collectif et actif          | 100 %                     | 100 %<br>Cible atteinte                     |
| <b>Synthèse des activités :</b><br>Une trousse d'accueil a été transmise par courriel à chaque nouvel employé du Ministère préalablement à son arrivée. Celle-ci contient notamment un document faisant la promotion du transport écoresponsable et des services offerts dans ce domaine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                        |                                                                                                 |                           |                                             |

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le décret numéro 708-2022 du 27 avril 2022 a eu pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires a été prolongé pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

### Actions générales

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                             | État de la réalisation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Soutenir financièrement la réalisation du projet Cartographie des institutions afin de mesurer les connaissances et les services des organismes québécois d'expression anglaise ainsi que leurs relations avec la société francophone                                              | Réalisée en 2021       |
| Soutenir financièrement le développement d'initiatives dans l'ensemble du Québec pour susciter le sentiment d'appartenance des Québécoises et Québécois d'expression anglaise, dont les jeunes, les aînés ainsi que les personnes issues des minorités visibles et ethniques (MVE) | Réalisée en 2021-2022  |

### Actions relatives aux priorités régionales

#### Abitibi-Témiscamingue

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | État de la réalisation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Soutenir financièrement l'élaboration d'un plan de développement et sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux francophones, afin de valoriser la contribution de la communauté d'expression anglaise dans la revitalisation culturelle et patrimoniale du quartier historique du Vieux-Noranda | Réalisée en 2020       |

#### Côte-Nord

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                  | État de la réalisation |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Soutenir financièrement l'instauration d'un incubateur-accelérateur de petites et moyennes entreprises de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à mener à terme l'implantation d'une industrie écologique de bioproduits                                                 | Réalisée en 2021       |
| Soutenir financièrement, par une entente sectorielle, le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à déterminer leurs besoins prioritaires quant à la gestion, à l'aménagement du territoire et au développement local | Réalisée en 2020       |

#### Estrie

| Action                                                                                                                       | État de la réalisation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Soutenir financièrement le renforcement des compétences en français des personnes d'expression anglaise en milieu de travail | Réalisée en 2019       |

## Gaspésie

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | État de la réalisation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, en vue de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise à la vie sociale, culturelle et économique du territoire (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) | Réalisée en 2022-2023  |
| Promouvoir une signature pour l'identité touristique régionale « The Gaspesian Way », qui viendrait accroître la participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans le secteur touristique et diversifier le marché en attirant plus de visiteuses et de visiteurs anglophones sur le territoire                                                                                                                            | Réalisée en 2020       |

## Laval

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | État de la réalisation |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Soutenir financièrement la mise en place d'un nouveau point de service dans la ville de Laval, qui offrira des services en employabilité pour l'intégration des jeunes d'expression anglaise afin que le taux de chômage de ces derniers diminue et se rapproche de celui de l'ensemble de la jeunesse québécoise | Abandonnée             |

## Montréal

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | État de la réalisation |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Soutenir financièrement des initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés au chômage chronique, à l'émigration des jeunes diplômées et diplômés ainsi qu'à l'acquisition des compétences afin de réduire l'isolement et la marginalisation de la communauté noire anglophone par rapport à la société québécoise | Réalisée en 2020       |

## Outaouais

| Action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | État de la réalisation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de l'Outaouais pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise à la vie sociale, culturelle et économique de la région (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) | En suspens             |

## État d'avancement général

Onze actions sont sous la responsabilité du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA).

Neuf d'entre elles ont été réalisées depuis le début de la mise en œuvre du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires, soit 82 % des actions. Parmi celles qui ont été réalisées, huit consistaient à soutenir financièrement des organismes. Au total, le montant des aides financières prévues était de 2 875 000 \$. En 2023-2024, une somme de 265 000 \$ a été versée aux organismes bénéficiaires.

Une action a été abandonnée dans la région de Laval. Il s'agit de celle visant à soutenir financièrement la mise en place d'un point de service en employabilité pour les jeunes d'expression anglaise de cette région. En effet, l'organisme YES Montréal n'a pas donné suite aux démarches consistant à trouver un partenaire sur le terrain pouvant prendre en charge l'opérationnalisation de cette initiative. Toutefois, l'organisme indique avoir répondu aux besoins de 181 citoyens de Laval. Comme l'action requérait l'apport d'Emploi Québec, elle aurait dû être arrimée avec le plan d'action annuel pour les services d'employabilité, au lieu d'être classée dans la catégorie de l'occupation et de la vitalité des territoires. L'offre de services d'employabilité demeure une préoccupation dans toutes les régions.

Une action demeure en suspens dans la région de l'Outaouais. Elle consiste à mettre en place un comité régional favorisant la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans les structures régionales. Comme le partenaire initialement choisi par le SRQEA n'a pas eu la capacité de matérialiser cette initiative, le SRQEA a entamé des démarches visant à mobiliser les répondants de la région au sein d'un comité vitalité pour l'Outaouais dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

### Répartition des actions

(en nombre)

| Régions               | Actions non amorcées | Actions amorcées | Actions en cours | Actions en suspens | Actions réalisées | Actions abandonnées | Nouvelles actions | Actions modifiées |
|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Ensemble du Québec    | —                    | —                | —                | —                  | 2                 | —                   | —                 | —                 |
| Abitibi-Témiscamingue | —                    | —                | —                | —                  | 1                 | —                   | —                 | —                 |
| Côte-Nord             | —                    | —                | —                | —                  | 2                 | —                   | —                 | —                 |
| Estrie                | —                    | —                | —                | —                  | 1                 | —                   | —                 | —                 |
| Gaspésie              | —                    | —                | —                | —                  | 2                 | —                   | —                 | —                 |
| Laval                 | —                    | —                | —                | —                  | —                 | 1                   | —                 | —                 |
| Montréal              | —                    | —                | —                | —                  | 1                 | —                   | —                 | —                 |
| Outaouais             | —                    | —                | —                | 1                  | —                 | —                   | —                 | —                 |
| <b>TOTAL</b>          | —                    | —                | —                | <b>1</b>           | <b>9</b>          | <b>1</b>            | —                 | —                 |

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics n'a été reçue par le responsable du suivi des divulgations du ministère des Finances pendant l'année financière 2023-2024.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

| Nombre de personnes occupant un poste régulier |     |
|------------------------------------------------|-----|
|                                                | 586 |

Source : SAGIP.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

| Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire |
|----------|-------------|----------|-----------|
| 44       | 10          | 51       | 19        |

Source : SAGIP.

## Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées 2023-2024 | Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'Autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi |
|-----------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Régulier        | 44                                             | 14                                                              | 1                              | 0                              | 0                                          | 15                                                                | 34,1 %                                                                     |
| Occasionnel     | 10                                             | 3                                                               | 0                              | 0                              | 0                                          | 3                                                                 | 30,0 %                                                                     |
| Étudiant        | 51                                             | 22                                                              | 0                              | 0                              | 0                                          | 22                                                                | 43,1 %                                                                     |
| Stagiaire       | 19                                             | 3                                                               | 0                              | 0                              | 0                                          | 3                                                                 | 15,8 %                                                                     |

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

**Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**  
(en pourcentage)

| Statut d'emploi | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Régulier        | 40,0      | 14,2      | 34,1      |
| Occasionnel     | 38,2      | 50,0      | 30,0      |
| Étudiant        | 28,8      | 21,1      | 43,1      |
| Stagiaire       | 20,7      | 26,9      | 15,8      |

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

**Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible          | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 | Nombre au 31 mars 2023 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 | Nombre au 31 mars 2024 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 |
|-----------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Anglophones           | 3                      | 0,5 %                                                     | 3                      | 0,5 %                                                     | 8                      | 1,4 %                                                     |
| Autochtones           | 2                      | 0,3 %                                                     | 1                      | 0,2 %                                                     | 0                      | 0 %                                                       |
| Personnes handicapées | 2                      | 0,3 %                                                     | 3                      | 0,5 %                                                     | 3                      | 0,5 %                                                     |

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

**Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 | Nombre au 31 mars 2023 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 | Nombre au 31 mars 2024 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 |
|------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Montréal/Laval                           | 3                      | 37,5 %                                                                   | 7                      | 58,3 %                                                                   | 7                      | 50,0 %                                                                   |
| Capitale-Nationale                       | 77                     | 13,2 %                                                                   | 89                     | 15,5 %                                                                   | 99                     | 17,4 %                                                                   |
| Autres régions                           | 0                      | 0 %                                                                      | 1                      | 12,5 %                                                                   | 1                      | 12,5 %                                                                   |

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

**Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024**

| Groupe cible                    | Nombre | Taux de présence |
|---------------------------------|--------|------------------|
| Minorités visibles et ethniques | 8      | 8,5 %            |

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique, SAGIP et SAGIR.

## Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

|                                      | Régulier <sup>(1)</sup> | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total  |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------|----------|-----------|--------|
| Nombre total de personnes embauchées | 44                      | 10          | 51       | 19        | 124    |
| Nombre de femmes embauchées          | 26                      | 8           | 18       | 6         | 58     |
| Taux d'embauche des femmes           | 59,1 %                  | 80,0 %      | 35,3 %   | 31,6 %    | 46,8 % |

(1) Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Source : SAGIP.

### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

| Groupe cible                                        | Personnel d'encadrement <sup>(1)</sup> | Personnel professionnel | Personnel technicien | Personnel de bureau | Total  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|--------|
| Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes) | 94                                     | 410                     | 66                   | 16                  | 586    |
| Nombre total de femmes                              | 35                                     | 201                     | 51                   | 16                  | 303    |
| Taux de représentativité des femmes                 | 37,2 %                                 | 49,0 %                  | 77,3 %               | 100 %               | 51,7 % |

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

Source : SAGIR.

## Autres mesures ou actions favorisant l’embauche, l’intégration et le maintien en emploi pour l’un des groupes cibles

**Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

| Mesure ou action                                                                                                                                    | Groupe cible            | Nombre de personnes visées |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Diffusion de la manchette <i>Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2023</i>                                     | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>La fonction publique, un milieu de travail inclusif</i>                                                                | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Participation aux groupes de discussion du SCT – Plan d'action en diversité et inclusion pour la fonction publique</i> | L'ensemble des employés | 597                        |
| Élaboration et publication du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024                                                           | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 du Ministère</i>                                           | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Comment mieux accueillir les personnes handicapées</i>                                                                 | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Campagne de promotion gouvernementale destinée aux membres de minorités visibles et ethniques</i>                      | L'ensemble des employés | 597                        |
| Publication de l' <i>Aide-mémoire – Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028</i>                                                           | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées</i>                                                      | L'ensemble des employés | 597                        |
| Publication dans l'intranet d'une page « Programme d'accès à l'égalité en emploi »                                                                  | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 – Déclaration essentielle</i>                                        | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</i>                                                       | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Déclarer votre appartenance à un groupe cible</i>                                                                      | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>La Semaine québécoise des rencontres interculturelles</i>                                                              | L'ensemble des employés | 597                        |

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du Ministère ont une incidence sur les entreprises québécoises, en particulier dans le secteur financier et celui du courtage immobilier. Dans ce contexte, lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire, le Ministère met en application les fondements, les principes et les clauses de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

— À cet égard, 24 règlements concernant ces deux secteurs ont été édictés en 2023-2024.

### Réalisations et résultats

En 2023-2024, une analyse d'impact réglementaire a été réalisée par le Ministère dans le contexte du projet de loi n° 30, Loi concernant diverses dispositions dans le secteur financier.

Seules les modifications législatives contenues dans ce projet de loi qui sont proposées dans la Loi sur la distribution de produits et services financiers concernant des modifications au régime de la distribution sans représentant, lesquelles visent à répondre à des problématiques dans la distribution d'assurance par les concessionnaires automobiles, pourraient avoir des impacts négatifs pour les entreprises. Ces modifications pourraient amener les concessionnaires automobiles à devoir réviser des composantes de leurs modèles d'affaires. Les assureurs pourraient quant à eux continuer d'offrir les mêmes produits d'assurance par le biais d'autres intermédiaires, alors que les courtiers en assurance de dommages auraient l'occasion de récupérer une partie du marché en raison des changements proposés. Les autres mesures incluses dans le projet sont sans effet ou constituent des allègements, par exemple lorsqu'il est question du régime de réexamen d'une autorisation prévu par certaines lois.

Par ailleurs, le Ministère a présenté six analyses d'impact réglementaire, qui ont principalement été produites par Retraite Québec à l'occasion de l'édiction de règlements concernant les régimes de retraite et par Revenu Québec à l'égard de ses responsabilités en matière fiscale.

### Publications en matière d'allègement réglementaire

Conformément aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les analyses d'impact réglementaire réalisées par le Ministère peuvent être consultées sur le site Québec.ca.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Nombre total de demandes reçues                         | 86 |
| Demandes reçues en 2022-2023 mais traitées en 2023-2024 | 1  |

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| Délais de traitement              | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------|
| 0 à 20 jours                      | 52                                              | 4                                                | —              |
| 21 à 30 jours                     | 28                                              | —                                                | —              |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 1                                               | —                                                | —              |
| Total                             | 81                                              | 4                                                | —              |

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| Décision rendue        | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectification | Dispositions de la Loi <sup>(1)</sup> invoquées                                                                                               |
|------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acceptée (entièrement) | 19                                              | 2                                                | —             | s. o.                                                                                                                                         |
| Partiellement acceptée | 26                                              | —                                                | —             | Loi sur l'accès : 1, 9, 14, 15, 18-25, 27, 28.1, 29, 30.1, 31, 33, 34, 37, 39, 48, 49, 53, 54, 57<br>Loi sur l'administration financière : 69 |
| Refusée (entièrement)  | 10                                              | —                                                | —             |                                                                                                                                               |
| Autres <sup>(2)</sup>  | 26                                              | 2                                                | —             |                                                                                                                                               |

(1) Il s'agit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(2) Comprend les demandes d'accès qui sont dirigées vers d'autres ministères ou organismes, celles pour lesquelles les articles de la Loi sur l'administration fiscale sont invoqués ainsi que les demandes de renseignements personnels, de documents ou d'autres renseignements fondées sur certaines lois fiscales mentionnées qui sont inopposables au gouvernement du Québec.

### Mesures d'accommodement et avis de révision

|                                                                                            |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | — |
| Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information                   | 3 |

## Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web les documents et les renseignements administratifs qui le concernent.

## Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Dans la dernière année, le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMAIPRP) a tenu deux rencontres. Cela lui a notamment donné l'occasion de prendre connaissance du plan d'action en matière de protection des renseignements personnels et de constater l'état d'avancement des travaux relatifs à ce sujet.

Toujours en 2023-2024, le CMAIPRP a pris connaissance d'une évaluation de facteurs relatifs à la vie privée réalisée dans le cadre d'un projet mené au Ministère.

Quatre activités d'information ayant pour thème *Bonnes pratiques à adopter lors de la réception d'une demande d'accès dans son unité d'affaires* ont été tenues auprès des secteurs suivants :

- du Secteur des politiques aux particuliers et aux impacts climatiques;
- du Secteur du droit fiscal, de l'optimisation des revenus et des politiques locales et autochtones;
- du Secteur des politiques fiscales aux entreprises, du développement économique et des sociétés d'État.

Enfin, deux manchettes visant à rappeler l'importance de la protection des renseignements personnels ont été diffusées dans l'intranet.

Soucieux d'offrir la plus grande protection des renseignements personnels, le Ministère a engagé une nouvelle conseillère en accès à l'information et en protection des renseignements personnels. Celle-ci a suivi le Programme de formation en traitement des demandes d'accès aux documents et aux renseignements personnels de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, d'une durée de 39 heures.

## 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

### Émissaire et comité permanent

| Questions                                                                                                                                                                                       | Réponses                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Avez-vous un ou une émissaire?                                                                                                                                                                  | Oui                                                                                  |
| Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?                                                                                                       | Oui                                                                                  |
| Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?                                                                                               | Aucune                                                                               |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? | Oui, par la publication de manchettes intranet précisant comment joindre l'émissaire |
| Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :                                                                                                                                                 |                                                                                      |

### Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

| Questions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Réponses            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?                                                                                                                                                                                                                                     | Non                 |
| Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?                                                    | Non                 |
| Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française? | 54 % <sup>(1)</sup> |

(1) Cette proportion a été calculée par rapport au nombre total d'employés ayant répondu à la consultation, y compris les étudiants et les stagiaires.

## Politique linguistique de l'État

| Questions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Réponses                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Oui                                                                                                  |
| Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | La publication de manchettes mentionnant cette politique dans l'intranet ministériel                 |
| <p>L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :</p> <p>— est exigé?</p> <p>— est souhaitable?</p> | 76 postes pour lesquels cette connaissance est exigée; 168 postes pour lesquels elle est souhaitable |

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

### Actions ayant une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes réalisées au cours de l'année 2023-2024

Les activités suivantes ont été mises à jour en cours d'année.

| Mesure ou action                                                                                                                                                                         | Groupe cible            | Nombre de personnes visées |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Diffusion de la manchette <i>Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</i>                                                                                            | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Violence conjugale : reconnaître le cycle</i>                                                                                                               | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion dans l'intranet d'une liste de ressources en violence conjugale                                                                                                                | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Les différents visages de la violence conjugale</i>                                                                                                         | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>La violence familiale : la repérer pour la dénoncer</i>                                                                                                     | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>La violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail, c'est l'affaire de toutes et tous!</i>                                         | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>Lutter contre la violence conjugale et promouvoir les relations égalitaires</i>                                                                             | L'ensemble des employés | 597                        |
| Diffusion de la manchette <i>La lune de miel est-elle terminée?</i>                                                                                                                      | L'ensemble des employés | 597                        |
| Publication dans l'intranet de la page « Comment intervenir »                                                                                                                            | Gestionnaires           | 94                         |
| Publication dans l'intranet de la page « Rencontre ou plan d'accompagnement »                                                                                                            | Gestionnaires           | 94                         |
| Publication dans l'intranet de la page « Aide-mémoire Plan de sécurité »                                                                                                                 | Gestionnaires           | 94                         |
| Dans l'intranet, inclusion de la formation <i>La violence conjugale : rôle et obligations légales des milieux de travail</i> dans la section « Activités de développement obligatoires » | Gestionnaires           | 94                         |
| Publication du communiqué <i>Obligatoire pour les gestionnaires : atelier de sensibilisation à la violence conjugale</i>                                                                 | Gestionnaires           | 94                         |

## 4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité, ainsi qu'à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Selon cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

### Huis clos budgétaire

En conformité avec sa mission, le ministère des Finances présente, lors du discours sur le budget, des politiques du gouvernement dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Le jour du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître aux représentants des médias et des groupes socioéconomiques les choix budgétaires du gouvernement.

Comme le discours sur le budget est un bien public, la divulgation de son contenu et les documents remis aux participants à cette occasion ne sont pas tarifés.

Une exception doit toutefois être considérée : lors du huis clos budgétaire, un repas est servi, car la majorité des participants se présentent sur les lieux en début de matinée et ne peuvent les quitter qu'après la levée de ce huis clos, en fin d'après-midi. Une contribution est perçue auprès des représentants des groupes socioéconomiques, des fiscalistes, des économistes et des représentants des médias pour couvrir une partie des frais de repas.

#### Niveau de financement des services tarifés

(en dollars, sauf indication contraire)

| Service tarifé                                                           | Revenus probables <sup>(1)</sup><br>en 2023-2024 | Coût du service | Niveau de<br>financement atteint |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Service de repas lors du huis clos du<br>12 mars 2024 et frais afférents | 42 276                                           | 51 752          | 82 %                             |

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2023-2024* du gouvernement ne sont pas terminés.

Le niveau de la contribution demandée a été réévalué à l'hiver 2024 en vue du discours sur le budget 2024-2025. Par ailleurs, il est prévu que la tarification soit révisée selon l'évolution des coûts engagés.

### Nouveaux biens ou services tarifés

Au cours de l'exercice 2023-2024, il n'y a pas eu de nouveaux biens ou services tarifés. De plus, le Ministère n'avait aucun bien ou service non tarifé pouvant être assujéti à la Politique de financement des services publics.

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le Règlement sur le tarif des frais et la contribution annuelle exigibles en vertu de la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3, r. 1) détermine les droits payables pour les demandes et la délivrance des documents officiels nécessaires aux sociétés souhaitant obtenir ou maintenir le statut de centre financier international.

Les sommes recueillies par le ministère des Finances sont déposées dans le Fonds du centre financier de Montréal, comme le précise l'article 39 de la Loi.

Le Fonds du centre financier de Montréal a été constitué en vertu de l'article 37 de la Loi. Il a pour mission le financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ses revenus proviennent :

- des sommes perçues pour l'examen de certificats et d'attestations qui doivent être obtenus auprès du ministre des Finances pour qu'une entreprise ainsi que ses employés admissibles puissent bénéficier des incitatifs fiscaux associés aux centres financiers internationaux (art. 35);
- des contributions annuelles payables par les entreprises titulaires d'un certificat pour le financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme centre financier international (art. 36).

Les sommes disponibles dans le Fonds du centre financier de Montréal servent principalement à subventionner, pour les exercices financiers 2023-2024 à 2027-2028, les activités de promotion et de démarchage conduites par Finance Montréal—La Grappe Financière du Québec, prévues à la convention financière conclue avec le ministère des Finances.

### Revenus, coûts et niveau de financement

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

| Services                                                                                                          | Revenus en 2023-2024 | Coûts en 2023-2024 | Niveau de financement atteint |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|-------------------------------|
| Frais et contribution annuelle exigibles à l'égard des crédits d'impôt pour les centres financiers internationaux | 1 406,6              | 1 859,0            | 76 %                          |

Le niveau de financement visé est de 60-70 %. En 2023-2024, le niveau de financement s'est établi à 76 %, en diminution importante par rapport à 2022-2023. Ce résultat est dû à l'augmentation de la somme versée à Finance Montréal—La Grappe Financière du Québec selon la nouvelle convention financière signée, alors que les revenus perçus sont demeurés stables.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière, les frais exigibles sont indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à l'exception de la contribution annuelle, qui n'est pas visée.



